

Mode de fonctionnement de la résidence

- **le lave-linge** est utilisable gratuitement par les locataires dans la limite du raisonnable. Au-delà, nous vous demanderons une contribution de 2€ par machine. Le **sèche-linge** est payant (2€ par machine). L'utilisation du fer à repasser est gratuite. Vous pouvez également demander à faire repasser votre linge (service payant).

- L'appartement doit être laissé dans le même état que vous l'avez trouvé. Si vous le désirez, vous avez la possibilité de le faire nettoyer pour un montant variable en fonction de la superficie de la location. **Le nettoyage du barbecue n'est pas compris dans le prix du ménage.**

. Merci de dégivrer le réfrigérateur avant votre départ

**- Les heures de la piscine sont les suivantes :
10H – 20 H**

- la piscine n'est pas surveillée : **les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés.**

- Les bateaux gonflables et les grosses bouées ne sont pas autorisés dans la piscine. Merci de rincer les bouées après utilisation en mer. Vous avez à votre disposition des robinets d'eau. Nous vous demandons de ne pas les utiliser pour nettoyer votre voiture

- Pour des raisons d'hygiène, nous demandons à tous nos clients
 - o **de se doucher systématiquement avant chaque baignade** dans la piscine (problème de cheveux, huile solaire, etc.)
 - o **de laisser leurs chaussures à l'entrée de la piscine, devant le pédiluve.**

- Il est absolument interdit de faire du bruit après 22h30.

- Les poubelles ne doivent pas rester à l'extérieur des appartements (animaux en divagation) et doivent être déposées dans les grandes poubelles se trouvant à l'extérieur de la résidence (en bas de la descente).

- **Toute personne extérieure à la résidence doit être signalée à la direction (problème d'assurance)**

. Sa présence ne peut avoir qu'un caractère exceptionnel.

- Vous avez la possibilité de louer des draps si vous le désirez (15€ la parure) ou des serviettes (10€ pour 2 personnes)

- Les arrivées se font à 17 H. Vous avez la possibilité, si vous arrivez plus tôt, de laisser vos bagages à l'accueil. Les départs se font à 10 H.

- Pensez à faire un inventaire des lieux dès votre arrivée et contactez-nous rapidement en cas de problème.: **Toute remarque concernant la location doit être faite dans les vingt quatre heures suivant votre arrivée.**

- Le solde est payable à l'arrivée. Une taxe de séjour et un chèque de caution (600€ ou 800€) vous seront réclamés à l'arrivée. Le chèque de caution vous sera rendu à la remise des clefs le jour du départ déduction faite des dégâts éventuels. Cependant, si votre horaire de départ se situe avant 8 heures du matin, votre chèque de caution vous sera renvoyé par la poste dans le courant de la semaine suivante.

- Un barbecue est à votre disposition. Cependant, vous devez le rendre propre. La résidence met à votre disposition un produit nettoyant si vous le désirez. Un chèque de caution de 50€ vous sera réclamé

Suivant **Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006**, nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les appartements.

Prenez connaissance de ce mode de fonctionnement

Merci de votre compréhension

